

Conditions générales de vente

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les pré-inscriptions peuvent être effectuées par téléphone ou e-mail. L'inscription est définitive après réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le client, au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session.

L'Andra se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session, sans qu'aucune indemnité ne soit exigible par le client.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, indiqués en \in HT, couvrent la participation à l'ensemble des activités programmées ainsi que la documentation remise. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement.

Par ailleurs, les frais de déjeuner lorsque ceux-ci se déroulent au sein des établissements de l'Andra sont pris en charge par l'Andra.

3. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION – REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

- Le client peut annuler son inscription sans frais si l'Andra en est informée par écrit au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.
- Dans le cas où l'annulation intervient entre trente (30) et quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 30 % des frais d'inscription au client.
- Dans le cas où l'annulation intervient moins de quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session, l'Andra facture 100 % des frais d'inscription au client.
- En cas d'absence ou d'abandon par le participant au cours de la session, les frais d'inscription sont payables en totalité.

L'Andra offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Sous la condition d'être compatible avec les procédures d'accès aux sites concernés (Andra et autres), le remplacement d'un participant en précisant les nom, prénom et coordonnées du remplaçant, est possible jusqu'à la veille du stage pour le site de Châtenay-Malabry et au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation pour les autres sites (Andra et autres), délai nécessaire pour les procédures d'accès aux installations.

En cas de compatibilité, ce remplacement est accepté sans indemnité si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu au moins quinze (15) jours calendaires avant le début du stage, avec une indemnité forfaitaire de quatre-vingt (80) € si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu moins de quinze (15) jours calendaires avant le début du stage.

Ce délai de prévenance et l'indemnité attachée sont portés à trente (30) jours calendaires pour les autres sites (Andra et autres).

4. SOUS-TRAITANCE

L'Andra est autorisée à sous-traiter tout ou partie de la prestation. L'Andra demeure seule responsable à l'égard du client de la prestation réalisée par son sous-traitant.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

6. ATTESTATION

Une attestation de présence de formation personnalisée est envoyée à chaque participant à l'issue de la session de formation au responsable de l'inscription.

7. FACTURATION - RÈGLEMENT

Lorsque la domiciliation du client se situe en France, les factures sont établies à l'issue des sessions de formation. Elles sont réglées par le client sans escompte, à trente (30) jours de leur réception. Lorsque la domiciliation du client se situe en dehors du territoire national, les factures sont établies à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment complété. Elles sont réglées par le client, sans escompte et sans délai, dès leur réception. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de quarante (40) \in en application de l'article D. 441-5 du code de commerce, exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE L'ANDRA

La responsabilité de l'Andra ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à l'Andra.

La responsabilité de l'Andra est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. Elle est plafonnée au prix payé par le client au titre de la formation.

La responsabilité de l'Andra ne saurait être engagée au titre de tout autre dommage.

L'Andra ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force maieure.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents quels qu'en soient la forme et le support (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'Andra pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Andra. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune modification, reproduction, représentation, cession, exploitation ou publication en tout ou partie sans l'accord préalable et écrit de l'Andra. Le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales, aux frais et risques du client. Le client sera seul responsable des dommages causés aux matériels, au personnel, au réseau informatique, ou de pertes d'exploitation ou de chance, subis par lui-même ou causés à un tiers et survenus du fait ou à l'occasion de ladite utilisation.

10. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à garder confidentiels les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été remis par l'autre partie ou auxquels elle pourrait avoir accès au cours de la réalisation de la formation ou lors des échanges intervenus antérieurement à cette formation.

11. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre auquel il fait expressément attribution de juridiction.